

221C2469
FR0014003PZ3-FS0761

22 septembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR ACQUISITION COMPANY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 septembre 2021, complété notamment par un courrier reçu le 22 septembre, la société anonyme Accor (82 rue Henri Farman, 92130 Issy-les-Moulineaux) a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 septembre 2021, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY et détenir 8 793 342 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY représentant autant de droits de vote, soit 23,52% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ACCOR ACQUISITION COMPANY hors marché (cf. opérations liées à l'introduction en bourse de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY décrites dans le prospectus approuvé par l'AMF le 26 mai 2021 sous le n° 21-180).

¹ Sur la base d'un capital composé de 37 388 153 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.